

Appel à l'Unité Calédonienne

Proposition du groupe UC-FLNKS et Nationalistes
- 24 février 2015 -

Préambule

Depuis les élections de mai et juin 2014, ouvrant la dernière mandature de l'Accord de Nouméa (ADN), la Nouvelle-Calédonie vit une étape cruciale de son histoire.

Avant tout, il faut se rappeler du cheminement politique de notre Pays sur la voie de l'émancipation et de la souveraineté.

L'histoire de ce Pays, c'est l'histoire du peuple kanak, peuple premier. Sa dignité c'est son lien à la terre, sa coutume, ses valeurs d'humilité et de partage.

L'histoire de ce pays, c'est malheureusement la négation du peuple kanak par la violence du colonialisme, la spoliation de ses terres, le déplacement des populations et la déstructuration de sa civilisation.

L'histoire de ce Pays, c'est aussi le passé colonial, le bagne et ses déportés, les exilés administratifs et politiques, les nombreux colons et travailleurs arrivés au fil du temps d'Europe, d'Asie et d'Océanie.

Pourtant, c'est notre choix, de partager avec ces femmes et ces hommes la citoyenneté calédonienne. Aujourd'hui, ils constituent avec le peuple kanak, la population concernée par l'avenir institutionnel.

Désormais et c'est notre choix, il est grand temps d'atténuer les ombres et d'accentuer les lumières qui ont jalonné l'histoire de notre Pays.

Cependant, en dépit d'une volonté de partage et d'ouverture, la représentation politique kanak comme la recherche d'une unité calédonienne ont été de tout temps combattues et étouffées. Cette situation suscita l'émergence d'une conscience nationaliste qui se confirma avec la devise de l'Union Calédonienne « Deux couleurs, un seul peuple », puis avec la création du Front Indépendantiste (FI) en 1979 et celle de l'Union Syndicale des Travailleurs Kanak et des Exploités (USTKE) en 1981. La table ronde de Nainville-les-Roches (1983) fut une étape majeure qui a permis d'acter les fondamentaux politiques suivants :

- *La reconnaissance historique et légitime du peuple kanak,*
- *La reconnaissance du droit inné et actif du peuple kanak à l'autodétermination,*
- *La reconnaissance des victimes de l'histoire et donc le peuple calédonien.*

Lors des commémorations de ses 30 ans, le Front de Libération National Kanak et Socialiste (FLNKS), créé en 1984, a dressé une rétrospective pour mesurer le chemin parcouru. En dépit des souffrances et des sacrifices générés de part et d'autre, la période de 1984-1988 a été décisive pour le rééquilibrage du Pays en matière de développement. En 1986, prenant à témoin l'opinion internationale, la Nouvelle-Calédonie fut réinscrite sur la liste des pays à décoloniser. En 1988, les Accords de Matignon-Oudinot, ont permis le partage du pouvoir institutionnel au travers des provinces. Le rachat de la Société Minière du Sud Pacifique (SMSP) porté par les indépendantistes a également permis le partage du pouvoir économique.

Dans la continuité de cet élan pour asseoir le rééquilibrage, la période pré-ADN fut déterminante. De 1996 à 1997, l'accès à la ressource et aux titres miniers nous a positionné favorablement pour le projet de l'usine du Nord et l'entrée du Pays dans le capital d'Eramet - SLN. En 1998, l'ADN a affirmé le processus irréversible d'émancipation et de décolonisation du Pays en instituant notamment la citoyenneté calédonienne et le principe d'une gouvernance collégiale et solidaire.

En juin 2014, la conclusion d'un Contrat de Gouvernance Solidaire (CGS) entre loyalistes a écarté le principe de collégialité. Cette pratique du « fait majoritaire » n'aura d'ailleurs duré que six mois.

Aujourd'hui, pour sortir du blocage institutionnel, les partis nationalistes et indépendantistes prennent l'initiative de proposer une solution. En cohérence avec nos choix passés, nous gardons l'espoir de construire une société dans laquelle chaque citoyen a sa place. Ainsi, nous nous engageons à rétablir pour le bien de la population calédonienne, un mode de gouvernance collégial et solidaire conforme à l'esprit et à la lettre de l'ADN.

Cet Appel s'adressant à l'ensemble des groupes politiques, vise à réunir les conditions pour mener les réformes structurelles attendues par les Calédoniens.

Ainsi, dans l'intérêt général et au regard des difficultés liées à ce blocage institutionnel, les groupes politiques s'engagent :

- à garantir les valeurs de respect et de partage,
- à honorer l'esprit de solidarité et de collégialité.

Dans cette perspective, nos orientations prioritaires s'articuleront autour de :

« La considération renforcée de l'identité kanak dans les politiques publiques »

Un travail de réflexion devra être poursuivi sur la restructuration des autorités coutumières afin d'améliorer les relations entre les clans et leur lien à la terre.

Un soutien du gouvernement à la politique de réhabilitation mémorielle sera poursuivi. Celui-ci s'inscrit dans les démarches de réconciliation engagées jusqu'à présent.

La prise en compte du socle commun des valeurs kanak sera nécessaire pour mieux conforter l'identité kanak dans les politiques publiques.

« La restriction du corps électoral consacre la citoyenneté et la priorité à l'emploi local »

Dans un contexte où trop de Calédoniens, notamment nos jeunes ont encore des difficultés à trouver un emploi, à se former, à se loger, nous proposons de formaliser le statut de citoyen calédonien afin de faire valoir la notion de priorité. Cette mesure qui favorise l'accès à l'emploi local, devra être élargie à la formation, au logement comme pour l'attribution des marchés publics aux entreprises locales. La création d'une carte d'identité calédonienne matérialisera le statut de citoyen.

« L'enjeu du foncier, espace de vie et outil de développement »

Le foncier constitue un enjeu important qu'il convient de traiter de manière prudente et concertée. Nous proposons d'élaborer une cartographie exhaustive de l'ensemble du patrimoine foncier, d'inventorier les principaux besoins et problématiques afin d'en proposer une gestion et une utilisation rationnelle. La stabilité du foncier qui apportera la garantie et la sécurisation nécessaires aux différents statuts des terres (privés, publics et coutumiers). Nous proposons également de mettre en œuvre le schéma d'aménagement NC 2025 conformément aux orientations préconisées. À cet effet, le dispositif ZODEP devra servir de laboratoire pour éprouver ces préconisations.

« Une politique d'aménagement, facteur de développement et de rééquilibrage »

Le schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC2025 est un outil essentiel pour une action concertée des institutions calédoniennes et pour engager le pays dans une démarche prospective. Il devra être présenté au congrès comme le prévoit l'article 211 de la loi organique (LO). Puis la Nouvelle-Calédonie devra se doter d'un centre d'analyses stratégiques en application du schéma NC2025.

Dans ce cadre, la réalisation du schéma global des transports et de la mobilité doit constituer une priorité avec comme premiers chantiers : la présentation au congrès d'une loi sur l'organisation des transports intérieurs (Loti), l'instauration d'une délégation de service public du transport maritime, la mise en place d'une délégation de service public du transport aérien domestique, et la mise aux normes de « Code 3 » de l'aérodrome de Magenta pour qu'il continue d'accueillir le trafic aérien domestique, étape nécessaire avant d'envisager son éventuel transfert vers Tontouta après 2025.

Pour accompagner cette politique des transports, la Nouvelle-Calédonie doit engager de grands chantiers d'infrastructures : extension de la voie Nouméa-Tontouta, développement du Port de Wé, poursuivre la montée en puissance du PPI (Plan pluriannuel d'investissement routier).

« L'intérêt d'une gestion publique saine et de l'optimisation de l'administration au service de la population »

Le corps administratif est indispensable au bon fonctionnement d'un pays. Pour garantir une meilleure efficacité, une simplification des procédures et une meilleure mobilité dans les différentes collectivités, nous devons réformer l'administration publique. Cette réforme permet notamment de rationaliser les offres de service, de garantir les évolutions de carrières, en réduisant les dépenses par le biais de la mutualisation des moyens. Pour une bonne gouvernance, des outils sont nécessaires. D'une part, un certain nombre de schémas directeurs ont été adoptés par les institutions, il s'agit aujourd'hui de les mettre en œuvre : le schéma d'aménagement et de développement, le schéma de mise en valeur des richesses minières, le schéma de l'énergie électrique, et le schéma global de transport. D'autre part, la mise en œuvre d'un schéma d'approvisionnement et de distribution de marchandises est indispensable pour mieux réguler le flux des importations et ainsi préserver le tissu productif local comprenant les mesures suivantes : des contrats d'objectifs, des contrats de performances, des contrats de productivité, la protection de la production locale.

« La promotion d'une économie citoyenne dans un cadre de développement durable »

Dans cette période de mutation intégrant les enjeux du développement durable, les entreprises calédoniennes doivent être au cœur de l'activité économique par le biais de dispositifs d'accompagnements adaptés.

Jusqu'à présent, le nickel constitue la principale source de richesse du Pays. Il est impératif et vital de maîtriser et gérer la ressource au travers d'une stratégie minière et métallurgique à l'échelle du Pays. Afin que l'économie calédonienne dépende moins de la mono-industrie, il faut poursuivre la diversification économique. L'agriculture, l'élevage, la sylviculture, l'aquaculture, la pêche, en particulier sont des domaines d'activités à restructurer et à conforter. Il nous faut également promouvoir le développement et la structuration de l'économie bleue et de l'économie verte en valorisant ce potentiel. Pour protéger la production locale sur l'ensemble de ces secteurs, nous proposons l'instauration de labels. Le tourisme constitue un secteur d'activité majeur qui mérite d'être coordonné à l'échelle du Pays.

« La réforme fiscale tendant vers plus de justice, de solidarité et d'efficacité économique »

L'Accord de Nouméa inscrit notre Pays dans un processus démocratique et pacifique d'émancipation, de décolonisation et de construction d'une Communauté de Destin.

Ce processus traduit la volonté des partenaires de l'AN d'inscrire la Nouvelle-Calédonie dans un contrat social qui réponde aux principes de progrès, humains, économiques, sociaux, culturels, fondés sur des valeurs de solidarité, de justice et d'égalité. Notre politique fiscale doit s'inscrire dans cette démarche.

Celle-ci doit être un outil de la Société dont l'objectif est d'assurer la prise en charge financière des missions et responsabilités incombant au Pays, un levier économique destiné à la coordination et l'accompagnement d'un développement économique équilibré et cohérent source de richesse, créateur d'emplois, vecteur d'une évolution sociale harmonieuse.

Fondamentalement, la politique fiscale calédonienne se doit d'être au service de l'efficacité économique et de la justice sociale.

Il est de notoriété publique qu'aujourd'hui notre système fiscal ne répond pas à ces objectifs. Il est obsolète, pervers, profondément injuste et, à ce titre, dangereux car source de conflits sociaux. Il nous faut raisonner en terme d'imposition globale, directe et indirecte en prenant en compte le poids des impositions indirectes sur les petits et les sans revenus, et celui de la fiscalité directe sur les nantis, inversement proportionnels à leurs revenus.

Face à ces constats, il nous faut élaborer un véritable «Plan fiscal» pour le Pays, moderne, capable d'adaptations et d'ajustements pour répondre aux défis que posent les mutations profondes d'un Pays en voie de développement, pour la pérennisation de ses recettes financières, pour sortir la Nouvelle-Calédonie de sa dépendance aux transferts financiers de l'Etat et de sa subordination aux fluctuations des cours mondiaux du Nickel.

Il faudra notamment, poursuivre la modernisation de la fiscalité externe, instaurer une fiscalité pour financer de manière pérenne une politique d'aménagement dont une politique de transport à l'échelle du Pays et une politique d'habitat social, instaurer une fiscalité « verte » pour inciter à l'utilisation des énergies propres et renouvelables, pour pousser les industriels à réduire des émissions de CO² et développer une filière d'activités écologiques.

« La construction d'une société viable pour une meilleure qualité de vie »

Beaucoup de Calédoniens ne disposent pas d'une qualité de vie décente, entraînant ainsi des difficultés familiales qui traduisent des manquements au niveau des politiques sociales engagées. Aussi, cette situation doit être impérativement corrigée pour permettre à la collectivité d'assurer ses missions fondamentales auprès des populations, en matière de santé, de logement, de politique culturelle, d'enseignement, de pratiques sportives et de loisirs. Faire gagner du pouvoir d'achat en luttant contre la cherté de vie. Plusieurs leviers seront enclenchés pour rendre les prix des produits et des prestations de service raisonnables.

« L'école doit garantir la réussite éducative et scolaire pour chacun, et fonder la capacité à vivre ensemble »

Les « ombres et les lumières » de notre histoire commune, les questionnements de la jeunesse calédonienne d'aujourd'hui, imposent de repenser, voire de « réinventer » notre école dans la perspective de l'émancipation politique de notre Pays, et son rayonnement régional et international. Pour assurer une vie scolaire et étudiante propice à la réussite, il convient en premier lieu d'ouvrir l'école à toute la communauté éducative (parents, instances coutumières, partenaires sociaux, collectivités, monde associatif, économique). Le postulat est posé : l'enseignement des LCK, la maîtrise de la langue française et des matières scientifiques, l'enseignement professionnel, technologique, ainsi que l'enseignement des langues vivantes étrangères doivent nourrir prioritairement les programmes scolaires et les contenus d'enseignement de tous les enfants du Pays. La puissance publique doit permettre à notre système éducatif de répondre aux usages, attitudes et attentes numériques des jeunes calédoniens dans les écoles, collèges, lycées et l'UNC.

Les 3 organismes d'enseignement confessionnels gardent toute leur place dans le paysage éducatif du pays, ainsi qu'une harmonisation et une complémentarité avec l'enseignement public s'avèrent primordiales.

A cet effet, la réussite scolaire et l'insertion des jeunes calédoniens dans la vie active, passent par une harmonisation des réflexions objectives sur les rythmes scolaires, la santé scolaire, les transports, le climat scolaire. Il est important de créer les conditions favorables permettant la réussite de leurs parcours scolaires ; cela nécessite une information pertinente sur les métiers et les qualifications, donc une bonne orientation.

Face à l'ampleur du décrochage scolaire, la formation initiale et la formation continue doivent conjuguer ensemble leurs efforts dans un même esprit de partenariat et de complémentarité, pour le plus grand bénéfice des entreprises calédoniennes.

Enfin, il est nécessaire d'accompagner le personnel éducatif dans l'exercice de leurs missions, par l'amélioration de l'efficacité de notre système éducatif, à travers une bonne gouvernance,

l'évaluation régulière du système éducatif, les missions assignées aux écoles et aux établissements.

Proposition

« Un service civique citoyen pour devenir un citoyen responsable »

La fin du service militaire obligatoire, nombre de jeunes n'ont pas pris conscience des valeurs citoyennes notamment le civisme, la cohésion, le respect de l'autorité, et la solidarité. De ce fait, le phénomène des troubles sociaux liés à une jeunesse en difficulté (délinquance, incivilité, agression) s'est accentué.

La mise en place d'un service civique citoyen visera à intégrer un public de 18-25 ans dans un programme adapté d'une durée de 10 semaines à 6 mois sur la base du volontariat. Ce programme pourrait comporter plusieurs dispositifs notamment l'instruction civique, la formation BAFA, l'animation, le BNS Sécurité, le permis de conduire, ou encore la lutte contre le feu. Il pourrait également prévoir un stage de formation (ong, chantier d'insertion jeunesse) et des stages en entreprises.

« La valorisation de la formation professionnelle et du soutien de l'emploi »

L'emploi et la formation professionnelle sont des vecteurs importants de l'intégration sociale, de la citoyenneté, du rééquilibrage social ethnique et économique. L'emploi et le travail sont aussi les premiers éléments de la réduction des inégalités et sont les piliers de la paix sociale pour le Pays. Pour traduire ces orientations, a été mis en place l'agenda social partagé 2015-2016. Parmi les 28 actions concrètes devant faire l'objet dès l'année 2015 d'une traduction législative, un certain nombre d'entre elles constituent nos priorités. Il s'agit notamment des mesures pour l'emploi local, du dispositif de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), du contrat de travail spécifique pour la transmission des compétences, de la réforme des jours fériés et de la création d'un congé pour activités coutumières. Dans le domaine de la formation professionnelle, suite au constat sur le manque d'efficacité du dispositif existant, une politique de formation mise au service de l'emploi et des compétences, et adaptée à nos réalités sociologiques et professionnelles, a été actée dans l'agenda social partagé. Il s'agit enfin d'engager une réflexion avec les 3 provinces dans le but de soumettre aux partenaires sociaux des propositions sur la gouvernance de la formation professionnelle continue.

« L'enjeu d'inscrire durablement le pays dans les relations régionales et internationales »

L'ADN offre à la Nouvelle-Calédonie un cadre de travail considérable notamment pour favoriser l'insertion régionale d'une Nation en construction. Nous proposons de consolider les programmes réalisés afin d'affirmer l'identité calédonienne dans la région, tout en inscrivant le pays dans une démarche de développement durable à l'échelle régionale et internationale, à l'image du consensus régional sur l'opération « Océania21 Meetings », ou encore des opérations liées à la francophonie.

Par ailleurs, l'ouverture vers les pays de la région devra être concrétisée à l'instar des politiques initiées avec le Forum des Iles du Pacifique (FIP). Les relations avec le Groupe du Fer de Lance Mélanésien (GFLM) seront poursuivies dans des secteurs identifiés d'un commun accord. Il s'agit principalement de concrétiser le « MSG PLAN 2038 » à travers des actions concrètes pour le développement social et économique de notre population à l'image des premiers Jeux de la Mélanésie ou du Schéma de Transport Maritime Mélanésien. Inscrit dans l'ADN, le suivi par l'ONU sera également conforté afin de réussir un processus innovant et moderne d'émancipation et de décolonisation.